



## Garantie limitée d'un an du Schluter®-PRIMER-PS

**APPLICATION DE LA GARANTIE LIMITÉE :** Sous réserve des conditions et limites stipulées dans la présente **Garantie limitée d'un an du Schluter®-PRIMER-PS** (la « **Garantie limitée** »), Schluter-Systems garantit que ses produits Schluter®-PRIMER-PS (collectivement nommés les « **Produits** ») seront exempts de défaut de fabrication et offriront le rendement prévu selon un usage normal pendant un (1) an lorsqu'installés et utilisés dans le respect de leur durée de conservation et conformément aux modalités et conditions expliquées dans la Fiche technique des Produits (la « **Fiche technique** »), accessible à la page [https://www.schluter.ca/schluter-ca/fr\\_CA/downloadfiles](https://www.schluter.ca/schluter-ca/fr_CA/downloadfiles), ainsi qu'aux directives standard au sein de l'industrie qui ne vont pas à l'encontre des instructions de la Fiche technique en vigueur au moment de l'installation.

La présente Garantie limitée s'applique seulement à des installations aux États-Unis d'Amérique et au Canada. Schluter-Systems n'a en aucun cas la responsabilité de déterminer l'adaptation des Produits à l'usage qui en est prévu par l'utilisateur. Il incombe exclusivement à l'utilisateur d'origine de la propriété où les Produits sont installés (le « **Propriétaire** ») de consulter un installateur expérimenté et professionnel pour établir l'adaptation à l'usage prévu des Produits, du sous plancher ou substrat et de l'ensemble des matériaux de construction faisant partie de l'installation, ainsi que de voir à ce que les instructions de la Fiche technique soient suivies adéquatement.

**CORRECTIFS :** Si les Produits sont installés et utilisés dans le respect de la durée de conservation et conformément aux modalités et conditions précitées et que ceux-ci s'avèrent défectueux durant la période prévue par la présente Garantie limitée, le Propriétaire recevra un Produit Schluter-Systems de remplacement, et ce, uniquement pour la section de l'installation d'origine s'avérant défectueuse et exigeant un remplacement. L'obtention de ce Produit Schluter-Systems de remplacement est le seul recours du Propriétaire et sa fourniture est la seule obligation de Schluter-Systems.

**EXCLUSIONS DE LA GARANTIE :** La présente Garantie limitée exclut tout dommage indirect, particulier, accessoire, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut des Produits, sans égard à toute responsabilité absolue ou à toute négligence active ou passive de Schluter-Systems, et sans égard à la théorie juridique invoquée, qu'il s'agisse de la responsabilité contractuelle ou délictuelle ou quasi contractuelle ou autre, et Schluter-Systems ne sera en aucune circonstance tenue responsable de tels dommages. La présente Garantie limitée exclut en outre toute perte ou tout dommage découlant de ou autrement liés à : un acte de guerre, du terrorisme, un incendie, une explosion, une catastrophe naturelle, un cas fortuit; un sous-plancher ou substrat inadéquat, une préparation inadéquate ou un autre défaut du sous-plancher ou substrat; le transperçement des Produits ou du sous-plancher ou substrat par mauvais emploi ou négligence; des actes intentionnels de destruction; un défaut structurel; une mauvaise utilisation des Produits ou un défaut de l'entretenir; une usure normale; des égratignures, une décoloration ou des renforcements normaux (attribuables à une chaleur excessive, des produits nettoyants chimiques, des agents abrasifs ou à un autre élément); l'efflorescence et le pâlissement, qui peuvent survenir naturellement dans les matériaux à base de ciment et ne sont pas considérés comme un état défectueux aux fins de la présente Garantie limitée; des variations de texture, de couleur ou de teinte par rapport à des échantillons de produits, des emballages de produits et d'autres documents de marketing; d'autres causes non liées aux Produits (ex. : bris du revêtement, charge concentrée). La présente Garantie limitée exclut les applications à l'extérieur, submergées et de douches vapeur et également les applications employant des carreaux de verre, de la pierre naturelle sensible à l'humidité, ou d'autres revêtements non approuvés, à moins d'avis contraire approuvé par écrit, au cas par cas, par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.

**DÉNÉGATION DE GARANTIE :** Il n'y a pas d'autre garantie s'appliquant que celle expliquée aux présentes. Dans la mesure permise par la loi, toutes les autres garanties, déclarations et conditions, expresses ou implicites, sont par les présentes niées et exclues, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de **VALEUR MARCHANDE** ou d'**ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER** ou découlant des rapports d'affaires, des usages du commerce ou autrement de la loi. TOUTE GARANTIE IMPLICITE D'ORIGINE LÉGISLATIVE EST LIMITÉE DANS LE TEMPS À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. AUCUNE DÉCLARATION, AUCUNE PROMESSE, AUCUNE AFFIRMATION, NI AUCUN ÉNONCÉ ÉMANANT D'UN EMPLOYÉ OU D'UN AGENT DE SCHLUTER-SYSTEMS NE SERONT OPPOSABLES À SCHLUTER-SYSTEMS, À MOINS QU'ILS SOIENT SPÉCIFIQUEMENT INCLUS À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE OU AUTORISÉS PAR ÉCRIT PAR LE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES DE SCHLUTER-SYSTEMS. La présente Garantie limitée est donnée en place et lieu de toute autre garantie expresse ou implicite. Les recours ci-inclus sont les seuls recours disponibles pour manquement à la présente Garantie limitée. Schluter-Systems exclut, et dans aucune circonstance ne sera tenue responsable de tout dommage indirect, particulier, accessoire, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut des Produits. La présente Garantie limitée s'applique au Propriétaire et ne peut être transférée ni cédée, à moins que ce transfert ou cette cession ne soit autorisé dans une entente écrite, signée par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems, ou que cette interdiction des transferts et cessions ne soit autrement interdite par une loi particulière d'un État ou d'une province. La présente Garantie limitée vous confère des droits juridiques précis; étant donné que certains États et certaines provinces n'admettent pas les avis de non-responsabilité ou d'autres restrictions de garantie implicite, certaines des dispositions précitées peuvent ne pas s'appliquer à vous. **Aucun changement ni aucune modification aux modalités et conditions de la présente Garantie limitée ne sont permis sauf si dûment autorisés par écrit par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.** La présente Garantie limitée a préséance sur et remplace toutes garanties, ententes et autres déclarations orales et écrites antérieures faites par ou au nom de Schluter-Systems, relativement aux Produits ou à leur application, et s'applique à toute installation faite le ou après le 1 octobre 2024. Pour obtenir l'information et les documents à jour touchant les garanties et les programmes de Schluter-Systems, veuillez visiter le site [schluter.ca](https://www.schluter.ca).

**RÉCLAMATIONS :** Pour faire une réclamation aux termes de la présente Garantie limitée, le Propriétaire doit fournir à Schluter-Systems un avis écrit dans les trente (30) jours suivant la découverte de tout défaut allégué des Produits couverts par cette Garantie limitée, comprenant la date et la preuve d'achat des Produits, ainsi que le nom et l'adresse de tous les installateurs, à défaut de quoi la présente Garantie limitée n'aura aucun effet juridique. Schluter-Systems se réserve le droit, à sa discrétion et comme condition à la présente Garantie limitée, d'inspecter le défaut allégué ou les Produits défectueux.

Schluter Systems L.P.  
Attn: Warranty Claims Dept.  
194 Pleasant Ridge Road  
Plattsburgh, NY 12901

Schluter Systems (Canada) inc.  
Réclamations au titre de la garantie  
21100, chemin Sainte-Marie  
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3Y8